



Agence de Services  
et de Paiement

Décision n° 2015/ **54**/PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article unique** : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Arnaud GONTAN, Chef de service des contrôles de l'ASP, pour la région Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général, pour la période du 29/06/2015 au 03/07/2015 inclus, les contrats de travail des personnels temporaires.

Fait à Limoges,

Le - 2 JUIL. 2015

Le Président-Directeur général

**Edward JOSSA**

DR Pays-de-la-Loire (original)

Ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
Président directeur général  
M. Arnaud GONTAN  
DRH  
DFJL